

AD CAPITAL

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.004.416 euros
8, Allée du Bourbonnais – 77176 SAVIGNY LE TEMPLE
840 592 166 RCS MELUN

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE LA GERANCE **EN DATE DU 22 AVRIL 2025**

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 22 avril à 11 heures,

Monsieur David ANGER, agissant en qualité de gérant de la société AD CAPITAL,

A pris les décisions suivantes portant sur :

- le transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- les pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE ET MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS DE LA SOCIETE

Le Gérant décide en application des dispositions légales et statutaires, de transférer le siège social :

- ⇒ du 8 Allée du Bourbonnais – 77176 SAVIGNY LE TEMPLE
- ⇒ au 12 route de Brie Comte Robert - 94520 PERIGNY SUR YERRES

et ce, à compter de ce jour.

En conséquence, le gérant décide de modifier comme suit les dispositions de l'article 4 des statuts :

« ARTICLE 4 - SIEGE

Le siège de la société est fixé :

12 route de Brie Comte Robert - 94520 PERIGNY SUR YERRES

Il peut être déplacé dans le même département ou dans un département limitrophe par décision de la gérance suivant les modalités fixées par les dispositions légales. »

DEUXIEME DECISION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir toutes formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

C L O T U R E

De ces décisions, il a été dressé le présent procès-verbal signé par Monsieur David ANGER, gérant de la Société.